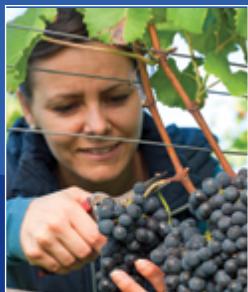


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012



*Conseil des
appellations réservées
et des termes valorisants*



Table des matières

Faits saillants 2012	1
Message de la présidente-directrice générale.....	2
1. Description du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.....	4
2. Réalisations 2012	6
3. Les perspectives pour l'année 2013.....	13
4. L'organisation administrative et les ressources	14
5. L'application des lois et politiques.....	18
6. Résultats financiers	19
Annexe ~ Membres du Conseil, des comités techniques et du personnel.....	27

Faits saillants 2012



- ▶ Dépôt d'une demande de reconnaissance d'Appellation de Spécificité AS – *Fromage au lait de vache de race Canadienne* ;

- ▶ Adoption par le Conseil d'amendements au *Code d'éthique et de déontologie du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants*, de façon à réduire et encadrer les apparences de conflit d'intérêts, ce pour mieux garantir l'indépendance des décisions prises par les comités techniques ;

- ▶ Élaboration d'un nouveau référentiel de certification pour le mode de production biologique basé sur les exigences techniques contenues dans la norme biologique canadienne permettant aux exploitants d'accéder avec une seule certification à tous les marchés couverts par le Régime Bio Canada ;

- ▶ Mise en ligne de la première phase de la nouvelle version du Portail Bio Québec ;

- ▶ Nomination d'une nouvelle présidente-directrice générale ;

- ▶ Amorçe d'une démarche pour dégager une nouvelle vision pour l'organisme ;

- ▶ Accréditation d'Aditi Organic Certifications, un organisme de certification basé à Bangalore (Inde).



Message de la présidente-directrice générale

Nourrir notre identité alimentaire par la fierté de nos produits distinctifs

L'ANNÉE 2012, QUI AVAIT DÉBUTÉ POSITIVEMENT avec l'aménagement dans des locaux plus spacieux et la venue d'un directeur adjoint, a été parsemée d'embûches. Dès juin, des mesures d'austérité ont été mises en place afin de redresser les finances de l'organisme. Le nouveau directeur adjoint et la chef des projets informatiques ont été remerciés. Le nombre d'heures d'inspection a été diminué. Des demandes d'accréditation d'organismes de certification provenant de l'extérieur du Québec ont été mises en suspens. L'horaire de travail des employés a été réduit de 20 %. Ce contexte difficile a créé de l'inquiétude autant chez les employés que chez nos partenaires.

Ainsi, à la toute fin de l'année, l'instauration d'une nouvelle philosophie de gestion représentait la meilleure solution afin de redonner confiance au milieu et mettre de l'avant les nouveaux mandats de l'organisme en matière de valorisation des produits distinctifs québécois.

Malgré ces restrictions budgétaires contraignantes, le CARTV a réussi à exercer diligemment sa surveillance sur les marchés. Plus de 400 points de vente ont été inspectés et plus de 300 dossiers de non-conformité ont été ouverts. Plusieurs cas de récidive ont été observés. À ce jour, la plupart de ces dossiers ont été fermés. La surveillance est un pilier essentiel de la valorisation des appellations réservées. 2012 a permis, une fois de plus, de le démontrer.

Tout au cours de l'année, le CARTV s'est efforcé d'augmenter sa visibilité dans le monde agroalimentaire en participant à plusieurs événements publics dont le Salon Expo Manger Santé – Vivre vert de Montréal, le Salon international de l'alimentation (SIAL) et le Congrès mondial des agronomes. De nombreuses séances d'information auprès des acteurs majeurs du secteur ont également été organisées. Notons, entre autres, des rencontres avec les dirigeants de la majorité des syndicats agricoles et la visite à nos bureaux d'une délégation du ministère de l'Agriculture du Japon. Cette démarche d'affirmation de notre présence se poursuivra en 2013.

En juin, la mise en place complète du Régime Bio Canada annonçait la fin de la certification selon les *Normes biologiques de références du Québec*. Au même moment, une demande d'appellation réservée était déposée pour *AS – Fromage au lait de vache de race Canadienne*. Les deux autres groupes ayant déposé une demande de reconnaissance pour une appellation, soit, en 2011, *AST – Volaille Chantecler de tradition* et, en 2010, *IGP – Cidre de glace du Québec*, ont continué le travail de raffinement de leur cahier des charges. L'action collective est un défi de taille. Chaque groupe chemine à son rythme pour définir un projet le plus porteur et le plus rassembleur. Le CARTV en tant qu'organisme de contrôle et de recommandation au ministre, n'a aucune autorité pour prescrire aux entrepreneurs un délai pour compléter leur démarche d'appellation. Ainsi, bien que tous les projets aient progressé, aucun n'a mené à une reconnaissance officielle en 2012.

Pendant plus d'une décennie, le président-directeur général du CARTV, Monsieur Denis Paul Bouffard, a mis en place une organisation dont la réputation de rigueur est indéniable. En novembre 2012, le Conseil des ministres a décidé d'apporter des changements majeurs au CARTV. En faisant le choix d'une nouvelle présidente-directrice générale, le gouvernement du Québec dotait le CARTV d'une expertise pratique en mise en marché collective. Il exprimait par le fait même sa volonté de soutenir la mission du CARTV.

Ce changement n'est pas étranger au contenu de la future politique sur la souveraineté alimentaire qui sera déposée en 2013. En effet, la valorisation des produits distinctifs, qui donnent le goût de manger des aliments d'ici, sera au cœur de cette politique. Les appellations réservées et les termes valorisants sont des outils expressément conçus pour stimuler l'émergence, la reconnaissance et la protection de ces produits alimentaires à valeur ajoutée. Le CARTV jouera un rôle central à cet effet.

À court terme, la mise à jour de la planification stratégique du CARTV permettra d'en actualiser la mission et d'en améliorer le fonctionnement. Le lancement de nouveaux chantiers pour explorer le potentiel des termes valorisants tel qu'ils sont définis dans la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* permettra d'élargir la gamme d'outils garantissant aux consommateurs la valeur ajoutée des produits de niche. Le resserrement de la surveillance des marchés et de la supervision des organismes de certification raffermira la crédibilité des appellations tout en rappelant la pertinence des actions du CARTV. Enfin, en se rapprochant des acteurs innovants du secteur agroalimentaire, le CARTV pourra épauler ceux-ci dans leurs démarches de valorisation, de développement et de différenciation de leurs produits.

Pour toutes ces raisons, le CARTV sera plus que jamais le levier dont le Québec a besoin pour mettre en valeur son identité alimentaire et nourrir la fierté de ses produits.



Anne-Marie Granger Godbout

Être au Québec un acteur essentiel en matière de reconnaissance de produits de distinction ayant contribué à revitaliser et dynamiser les économies régionales.

1.1 Nature de l'organisme

Organisme paragouvernemental chargé de recommander, surveiller et encadrer l'usage commercial d'appellations réservées et de termes valorisants au Québec en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (A.20.03).

Vocation du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

Développer et maintenir des systèmes de reconnaissance, de certification, de surveillance et d'information permettant d'une part à des groupements d'entreprises d'utiliser une appellation pour des produits alimentaires se distinguant par leur origine ou leur qualité, et d'autre part de garantir l'authenticité desdits produits en vue de gagner la confiance de ceux et celles qui les consomment.

Vision poursuivie par les membres du Conseil, des comités et du personnel de l'organisme

Être au Québec un acteur essentiel en matière de reconnaissance de produits de distinction ayant contribué à revitaliser et dynamiser les économies régionales grâce à l'émergence de toute une série d'appellations réservées.

Opérer un programme d'accréditation de calibre international s'adressant aux organismes intéressés à obtenir une reconnaissance publique de leur compétence en matière de certification.

1.2 Mission de l'organisme

Conformément à l'article 9 de la *Loi*, le Conseil a pour mission :

- ▀ de conseiller le ministre sur la reconnaissance d'appellations réservées ;
- ▀ de conseiller le ministre sur l'autorisation de termes valorisants et de donner au ministre son avis, le cas échéant, sur les caractéristiques particulières des produits pouvant être désignés par ces termes ;
- ▀ de tenir des consultations, notamment avant de conseiller la reconnaissance d'une appellation ou l'autorisation d'un terme valorisant ainsi qu'avant de donner son avis sur les caractéristiques particulières des produits pouvant être désignés par ce terme ;
- ▀ d'accréditer, comme organismes de certification, des organismes qui satisfont au référentiel les concernant ;
- ▀ de surveiller l'utilisation des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés.

1.3 Programmes administrés par le CARTV

1.3.1 Établissement des référentiels

Élaboration et mise à jour des référentiels requis pour accréditer des organismes de certification et pour homologuer des cahiers des charges selon lesquels des produits d'appellation seront certifiés conformes par des organismes accrédités.

1. *Reconnaissance et maintien des appellations réservées*

- a) Accompagnement des groupes d'exploitants dans le cadre de la préparation de dossiers de demande de reconnaissance.
- b) Examen de toute demande ayant trait à la reconnaissance d'appellations attribuées à des produits agricoles et alimentaires en vue de recommander au ministre sa reconnaissance.
- c) Suivi des appellations réservées notamment par l'entremise du traitement des demandes de modifications d'interprétation ou de dérogation aux cahiers des charges homologués.

2. *Agrément des organismes de certification*

- a) Accréditation des certificateurs (chapitre IV de la Loi)

Accréditation selon des procédures répondant aux exigences du *Guide ISO/CEI 17011:2004* (article 4 du *Règlement*) et en fonction d'un référentiel d'accréditation constitué du *Guide ISO/CEI 65:1996* (article 4 du *Règlement*) tout en comprenant des exigences supplémentaires fixées par le Conseil pour toute portée comprise dans le champ d'accréditation déterminé par le Conseil.

- b) Reconnaissance des organismes de certification pour les produits provenant de l'extérieur du Québec

Attribution d'une reconnaissance de conformité à des organismes qui certifient des produits entrant sur le territoire québécois et dont l'étiquette porte une appellation réservée, lorsque le gouvernement fédéral n'a pas juridiction sur ce type de produits.

3. *Surveillance de l'usage des appellations réservées*

Application des mesures mises en place pour contrer l'usurpation des appellations réservées en fonction du respect :

- a) des exigences relatives à la certification des produits provenant du Québec ;
- b) des conditions d'acceptation au Québec de tous les produits sous appellation réservée qui y sont introduits.

4. *Information au public et à l'industrie*

Mise en œuvre des moyens pour informer le public et l'industrie à propos du système québécois de reconnaissance et de contrôle des appellations réservées de même que des normes et exigences en vigueur.



2.1 Établissement des référentiels

L'établissement des référentiels a pour but d'établir les critères et les exigences selon lesquels des appellations réservées pourront être reconnues, des organismes de certification être accrédités et des cahiers des charges être homologués. Cette tâche fait partie du mandat confié au CARTV par la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*.

2.1.1 Référentiels et règlements relatifs à l'accréditation des certificateurs

Le référentiel d'accréditation auquel doivent se conformer les certificateurs inscrits au programme d'accréditation, a fait l'objet en 2012 de plusieurs amendements touchant des sujets variés comme la liste des tâches dévolues aux inspecteurs, la méthode d'échantillonnage pour la réalisation de balances de vérification (entrées-sorties), les inspections non annoncées, les facteurs de risque, les attestations de conformité, etc.

Certaines de ces modifications ont permis d'harmoniser les pratiques québécoises en matière d'accréditation aux exigences contenues dans la nouvelle version, publiée en juin 2012, du manuel de fonctionnement du Bureau biologique du Canada.

Le Conseil a par ailleurs adopté quelques amendements destinés à préciser certaines exigences du *Règlement interne sur l'accréditation des certificateurs*, qui régit le programme d'accréditation mené par le CAEQ.

2.2 Reconnaissance et maintien des appellations réservées

La reconnaissance des appellations réservées comporte trois volets : la veille et le développement de nouvelles appellations, l'accompagnement de promoteurs et de groupes intéressés à faire reconnaître des appellations, et l'examen des dossiers de demandes de reconnaissance en vue de faire des recommandations au ministre.

Les opérations touchant la reconnaissance et le maintien des appellations réservées sont régies par plusieurs règlements d'application dont le principal est le *Règlement sur l'examen des demandes de reconnaissance d'appellations, des demandes de modification, d'interprétation ou de dérogation aux cahiers des charges homologués*.

2.2.1 Veille et développement de nouvelles appellations

Durant l'année 2012, les activités de sensibilisation relatives aux possibilités offertes par la *Loi* ont été multipliées. Le CARTV a effectué plusieurs présentations à des groupes intéressés par les appellations réservées.

Afin d'accroître la sensibilisation des décideurs québécois aux appellations réservées comme outil de valorisation de produits de niche, le CARTV a présenté à trois reprises, en avril et en mai, devant des membres de l'Union des producteurs agricoles, la place qu'occupe les appellations dans l'univers de la propriété intellectuelle, ainsi que le système de reconnaissance des appellations tel qu'il existe au Québec.

Enfin, l'année 2012 a été marquée par la mise à jour du *Référentiel concernant la reconnaissance d'une appellation relative au lien avec un terroir* ainsi que du *Référentiel concernant la reconnaissance d'une appellation relative à une spécificité*.

2.2.2 Accompagnement des porteurs de projet d'appellation

L'accompagnement offert par le CARTV vise à assurer la concordance des projets avec les référentiels et les règlements de reconnaissance, de façon à ce que les dossiers de demande soumis ultérieurement soient complets dans leur forme et dans leur substance. Le personnel du CARTV intervient ici pour orienter les regroupements dans la démarche qu'ils poursuivent.

Le CARTV n'émet pas de conseils sur le choix des critères devant être inscrits au cahier des charges. Il n'intervient pas non plus directement dans la rédaction du dossier de demande, mais il s'assure que le dossier en cours d'élaboration se base sur une argumentation suffisante et respecte les critères d'authenticité du produit qui seront soumis à une consultation publique.

En 2012, le CARTV a ainsi poursuivi son accompagnement auprès des regroupements qui travaillent sur une demande de création d'appellation pour :

- ▶ les *Poissons fumés issus d'un fumage au bois naturel* ;
- ▶ le *Vin de glace du Québec* ;
- ▶ le *Maïs de Newville*.

2.2.3 Activités d'évaluation conduisant à la reconnaissance d'appellations

■ *Cidre de glace du Québec*

Dans le but de répondre aux attentes formulées auparavant par le Comité des appellations territoriales (CAT), le CARTV a participé à une réunion regroupant des cidriculteurs en octobre 2012. Lors de cette rencontre, un consensus a été dégagé et le CARTV espère recevoir une troisième version du cahier des charges relatif à cette appellation au cours du premier semestre 2013.

Pendant ce temps, des modifications au *Règlement sur le cidre et autres boissons alcooliques à base de pommes* ont été adoptées par le gouvernement du Québec le 12 décembre 2012.

■ *Fromage au lait de vache de race Canadienne*

La race Canadienne est considérée la plus ancienne race bovine d'Amérique du Nord, et la seule qui y ait été développée et conservée jusqu'à nos jours. Au début de l'été 2012, le CARTV a reçu une demande de reconnaissance pour protéger l'authenticité de l'AS – *Fromage au lait de vache de race Canadienne*. L'appellation de spécificité (AS) demandée doit permettre de reconnaître et valoriser publiquement un ensemble de fromages dont les caractéristiques découlent de la spécificité du lait de vache de race Canadienne.

Chargé d'évaluer le cahier des charges, le CAS a jugé cette demande admissible en août 2012. Il a formé une équipe de vérification qui a eu pour mandat d'effectuer un examen sur le terrain des pratiques en cours pour les comparer au cahier des charges déposé. À la suite de demandes d'informations supplémentaires ou de demandes d'amélioration auxquelles le groupement demandeur devra répondre, un rapport final sera remis au Comité qui émettra une recommandation sur la tenue d'une consultation publique pour ce projet d'appellation.

■ *Volaille Chantecler de tradition*

À la suite des demandes d'amélioration formulées en 2011, le Comité des appellations de spécificité (CAS) a procédé à l'analyse d'une seconde version du cahier des charges, reçu en juin 2012, pour la demande de reconnaissance d'une appellation de spécificité traditionnelle (AST) *Volaille Chantecler de tradition*.

Sur proposition du CARTV, le Centre d'expertise et de recherche en hôtellerie et restauration (CER) de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) a décrit les caractéristiques organoleptiques distinctives de la *Volaille Chantecler de tradition* et fourni une appréciation du potentiel du produit pour le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Une équipe de vérification sera mise sur pied pour effectuer un examen sur le terrain des pratiques en cours.

2.2.4 Activités de maintien des appellations réservées

La gestion des appellations réservées par le CARTV ne s'arrête pas à l'examen des demandes de reconnaissance pour recommandation au ministre. Lorsqu'une appellation est reconnue, des activités de maintien sont entreprises selon les différents référentiels et règlements adoptés par le Conseil. Ainsi, le CARTV doit s'assurer que les appellations réservées maintiennent leur différenciation et que les garanties offertes aux consommateurs demeurent crédibles.

■ *Mode de production biologique*

Le Comité des normes biologiques (CNB) a été sollicité une fois en 2012 pour traiter d'une demande de dérogation relative à une exigence du cahier des charges.

2.2.5 Logos de conformité portés par des produits d'appellation réservée

Les usagers d'appellation réservée peuvent s'ils le désirent apposer un sceau officiel de conformité sur l'étiquette des produits qu'ils mettent en vente. Ces logos sont reconnus comme marques officielles par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

■ *Logo BIO Québec*

À la fin de 2012, plus de 270 entreprises avaient adopté le logo *BIO Québec*. Malgré l'absence de moyens consacrés à sa promotion, des demandes d'adhésion parviennent toujours au CARTV. Ces exploitants souhaitent principalement renforcer leur image d'entreprise « bio » ancrée dans leur milieu. Ce logo est particulièrement utilisé pour les produits issus de la transformation à la ferme, les fruits et légumes et les produits d'origine animale.

■ *Logo IGP Québec*

Le logo *IGP Québec* est utilisé sur les produits certifiés *IGP – Agneau de Charlevoix*. Actuellement, on le retrouve exclusivement sur les produits vendus dans la région de Charlevoix.

2.3 Accréditation des organismes de certification

L'accréditation vise à autoriser des organismes de certification à certifier des produits d'appellation. Elle est régie par deux règlements d'application institués par le Conseil, soit le *Règlement interne sur l'accréditation des certificateurs* et le *Règlement interne sur la reconnaissance des organismes certifiant des produits provenant de l'extérieur du Québec*.

Considérant que le programme d'accréditation du CARTV dessert une clientèle particulière, soit les organismes d'évaluation de la conformité de partout dans le monde, la direction générale du CARTV a pris la décision, en 2008, de faire du service d'accréditation de l'organisme une unité technique distincte et de la doter d'un nom évoquant ses activités, soit le *Comité d'accréditation en évaluation de la qualité / Committee on Accreditation for Evaluation of Quality* (CAEQ). Cette unité est dotée d'une image de marque et d'un site Web distinct regroupant à une seule adresse tous les documents liés au processus d'accréditation.

La mission du CAEQ est d'évaluer les demandes d'accréditation déposées par des organismes d'évaluation de la conformité, d'acheminer à l'instance d'accréditation concernée les recommandations faites par le Comité d'accréditation en regard de leur accréditation, et enfin de surveiller les activités de certification menées par les organismes accrédités. Le Conseil qui agit à titre d'instance d'accréditation au Québec est appelé à prendre les décisions (octroi, suspension, annulation, extension, réduction) en matière d'accréditation des certificateurs.

Au 31 décembre 2012, sept organismes de certification étaient accrédités par le Conseil pour certifier des produits portant une appellation réservée au Québec. Six d'entre eux administraient un programme de certification de produits biologiques alors qu'un autre assurait la certification des produits *IGP – Agneau de Charlevoix* :

- ▶ Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- ▶ Ecocert Canada
- ▶ LETIS S.A.
- ▶ Organic Crop Improvement Association International, Inc. (OCIA)
- ▶ Organisme de Certification Québec-Vrai
- ▶ Pro-Cert Organic Systems Ltd.
- ▶ Quality Assurance International (QAI Inc.)

Pour plus de renseignements sur les activités d'accréditation du CAEQ, voir son site Web à www.caeq.ca.

2.4 Surveillance de l'usage des appellations sur le marché

Comme le spécifie l'article 9 de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*, la surveillance de l'usage des appellations sur le marché fait partie de la mission du Conseil. L'article 15 de la *Loi* permet au Conseil de déléguer cette responsabilité à un comité qui a pour mission de surveiller l'utilisation des appellations réservées et d'évaluer les moyens ou recours propices à en empêcher l'utilisation illégale.

Les inspecteurs du CARTV sont nommés par le ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ils sont dotés des pouvoirs d'intervention élargis. Les activités de surveillance effectuées s'appuient sur les mesures spécifiées au *Règlement interne sur la surveillance des appellations réservées reconnues et les termes valorisants*, qui vont du traitement des signalements provenant des plaintes reçues, de tournées de vérification programmées, de la mise en conformité des contrevenants et, si nécessaire, jusqu'à la poursuite devant les tribunaux.

La *Loi* stipule que, au Québec, les produits agroalimentaires utilisant l'appellation biologique doivent être certifiés par un organisme accrédité par le CARTV. Les produits biologiques provenant de l'extérieur du Québec sont acceptés s'ils sont certifiés par un organisme figurant sur la liste des organismes accrédités publiée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Bien que ceux qui mettent en

marché au Québec un produit biologique sans certification en soient tenus responsables, les dossiers de non-conformités liés aux produits provenant de l'extérieur du Québec sont transmis directement au Bureau biologique du Canada (BBC) afin que l'ACIA contacte les entreprises qui les produisent.

Des tournées de vérification ont été effectuées dans plusieurs régions du Québec comme le montre le tableau ci-dessous. Plus de 440 points de vente de tous types ont été visités, dont 144 détaillants et 196 kiosques à la ferme ou dans les marchés publics.

Sommaire des activités de surveillance

Établissements visités	440
Demandes de vérification (plaintes)	65
Total de dossiers ouverts	303
Appellation « biologique » ou « bio »	301
IGP - Agneau de Charlevoix	2
Motifs	
Erreur d'étiquetage	171
Produits non certifiés	103
Dossiers 2012 fermés après mise en conformité	190
Dossiers transférés au CAEQ ou à l'ACIA	73
Dossiers 2012 en cours de traitement	113
Dossiers judiciairisés	0

Pour faire suite au dépôt de plaintes et aux tournées, 303 dossiers pour non-conformités ont été ouverts en 2012 pour des produits dont l'étiquetage, la publicité ou la présentation suggéraient qu'ils étaient biologiques sans toutefois être dûment certifiés. Deux dossiers étaient liés à l'utilisation de l'appellation *IGP – Agneau de Charlevoix*.

Sur ces 303 dossiers, 171 concernaient des erreurs d'étiquetage de produits certifiés et 103 touchaient des produits non certifiés. 29 plaintes ont été jugées non recevables. Les interventions sur les produits originaires du Québec ont visé tous les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Au terme de l'année 2012, la situation ayant trait à ces dossiers, en tenant compte des suivis effectués, était la suivante :

Traitement de dossiers en 2012

Dossiers toujours ouverts à la fin de 2011	8
Dossiers ouverts en 2012	303
Dossiers fermés en 2012	198
Dossiers toujours ouverts à la fin de 2012	113

Types de non-conformités relevées en 2012

Erreurs d'étiquetage	171*
Utilisation d'une appellation sans certification valide	74
Fausse publicité sur le Web	29

* en majorité des produits originaires de l'Union européenne.

2.5 Information au public et à l'industrie

Considérant son rôle en matière de reconnaissance des appellations et le mandat de contrôle qu'il a reçu du ministre, le CARTV doit fournir une information juste et pertinente à tous les publics intéressés par les appellations réservées.

Dans cette optique, et afin d'assurer que la *Loi* soit respectée, le CARTV renseigne le gouvernement québécois, les organismes non gouvernementaux, l'industrie, les médias et le grand public sur tous les aspects liés aux normes, à l'évaluation de la conformité des organismes de certification, aux exigences relatives à la commercialisation des produits d'appellation certifiés et sur le système de contrôle québécois des appellations en général.

En 2012, ce service a reçu de nombreuses demandes d'information par téléphone et par courriel touchant principalement à la certification des produits biologiques. Ces demandes provenaient dans l'ordre des instances gouvernementales, de l'industrie et des consommateurs.

2.5.1 Diffusion de l'information

■ Site Web

Au cours de l'année 2012, plus de 25 000 visiteurs ont vu plus près de 80 000 pages du site. Ces internautes étaient principalement francophones et provenaient en grande majorité du Québec. Ils ont consulté en priorité, hormis la page d'accueil, les pages consacrées à l'appellation biologique. Les moteurs de recherche, Google en tête, ont constitué la principale source de trafic externe.

■ Communiqués de presse

Un seul communiqué de presse a été publié en 2012 touchant la publication des données statistiques pour l'appellation biologique au Québec pour 2011.

■ Statistiques 2011

Le CARTV a publié en octobre 2012 la sixième édition des *Statistiques 2011 – Usage de l'appellation biologique au Québec*. Ce document électronique d'une dizaine de pages présente la répartition géographique des exploitants québécois détenant une certification biologique ou une attestation de précertification, des informations techniques sur leurs sites d'opération ainsi que sur leurs produits pour chaque région du Québec. Le document est accessible sur le site du CARTV dans la section *Documentation*.

■ Publipostage aux exploitants

Le CARTV a fait parvenir une lettre à plus de 1300 exploitants du secteur biologique en juin 2012. Cette lettre d'information de deux pages visait à transmettre des informations de caractère réglementaire principalement sur les règles d'étiquetage. Cet envoi a généré plusieurs demandes d'information au CARTV et de nouvelles adhésions au programme du logo BIO Québec.

■ Bulletin interne

Un bulletin de liaison a été publié à trois reprises au cours de 2012. Il est transmis par voie électronique aux membres du Conseil et des divers comités techniques, au personnel du CARTV ainsi qu'à ses collaborateurs au MAPAQ. Il permet d'effectuer un suivi de l'évolution des dossiers dans tous les domaines d'activités de l'organisme. Il comprend également une revue de presse sur les appellations (reconnues ou en projet) et sur divers projets de mise en valeur de produits agroalimentaires différenciés.

2.5.2 Relations publiques

Au cours de l'année 2012, le CARTV a participé à des salons, des colloques et des symposiums, dans le but de faire connaître l'organisme à différents publics et de les informer de sa mission. Mentionnons, entre autres, sa présence à l'Expo Manger Santé - Vivre Vert et au Salon international de l'alimentation (SIAL) tenus à Montréal ainsi qu'au Congrès mondial des agronomes en septembre 2012 tenu dans la ville de Québec. Ce dernier était organisé par les Instituts agronomiques du Canada et l'Ordre des agronomes du Québec, le tout parrainé par l'Association mondiale des agronomes (AMIA).

Au cours de l'été 2012, une conseillère en communication a accompagné le CARTV afin d'élaborer une stratégie destinée à susciter plus de demandes de reconnaissance d'appellations réservées.

2.5.3 Relations avec les médias

Le CARTV répond à des demandes provenant des médias. La direction générale accorde également des entrevues sur les sujets touchant les champs d'activité de l'organisation.

En 2012, plusieurs reportages portant sur le secteur biologique québécois ont été diffusés, notamment à *La Semaine Verte* (télé et radio), à *L'épicerie* (télé) et à l'émission *Bien dans son assiette* (radio) à Radio-Canada. Plusieurs médias écrits ou sites Web (*Cyberpresse*, *Le Soleil*, *La Terre de Chez Nous*, *Le Must Alimentaire*, etc.) ont consacré des articles sur les différentes facettes de ce secteur. Le CARTV a été appelé à fournir des informations techniques ou des statistiques sur le secteur biologique québécois aux journalistes ayant préparé ces reportages.

Les projets plus avancés d'appellations comme *IGP – Cidre de glace du Québec*, *AST – Volaille Chantecler de tradition* ou *AS – Fromage au lait de vache Canadienne* ainsi que le dossier émergeant du vin de glace ont eu droit à une couverture médiatique assez étendue tant sur le Web que dans la presse écrite en 2012.

Enfin, plusieurs reportages ont fait état des produits de niche qui pourraient un jour être appelés à devenir des produits d'appellation.

3

Les perspectives pour l'année 2013



Le CARTV entend miser sur ses forces pour repositionner ses interventions comme objectif prioritaire pour 2013.

En effet, un exercice de planification stratégique permettra d'actualiser sa mission et ses orientations afin que l'organisme joue davantage son rôle de catalyseur et de protecteur des appellations réservées et des termes valorisants. :

Forces :

- ▶ L'expertise et l'expérience cumulées de ses employés et de son réseau d'experts qui siègent aux comités techniques ;
- ▶ La volonté de valoriser et de protéger des produits alimentaires différenciés en s'appuyant sur :
 - ◆ des entreprises qui veulent mettre en valeur leurs produits ;
 - ◆ des consommateurs soucieux de faire des choix judicieux ;
 - ◆ des intervenants gouvernementaux qui reconnaissent l'importance de ce type de produits en tant que levier de développement économique régional ;
- ▶ L'encadrement législatif fort qui permet d'assurer la crédibilité des appellations réservées ou des termes valorisants retenus.

4

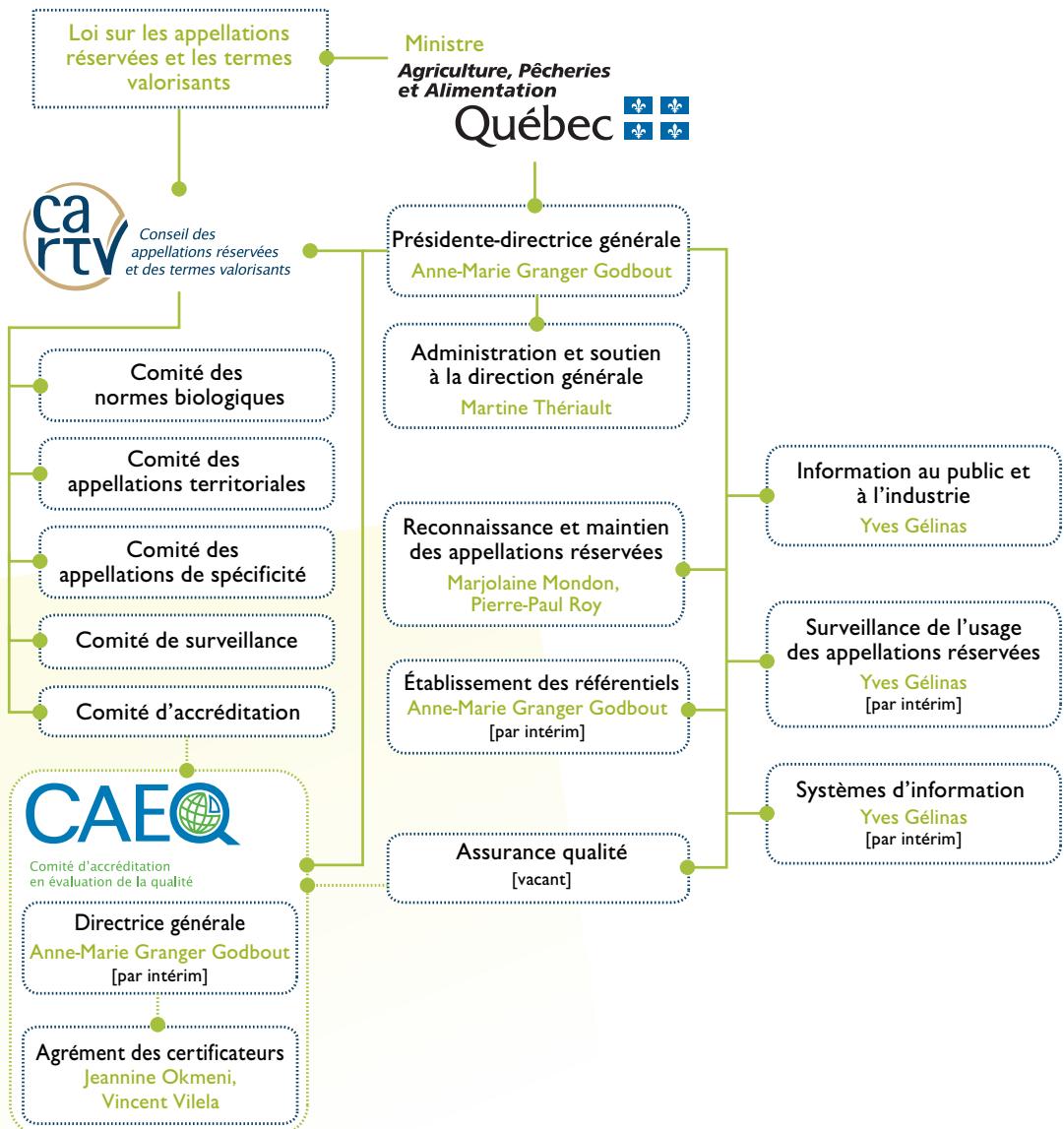
L'organisation administrative et les ressources



À la fin 2012, l'équipe du CARTV était composée de six employés à temps plein. La présidence du Conseil a été assumée par monsieur Denis Paul Bouffard jusqu'au 7 novembre, et depuis par madame Anne-Marie Granger Godbout.

Vingt-sept personnes participent aux travaux de cinq comités formés par règlement pour superviser les programmes susmentionnés.

4.1 Organigramme du CARTV (au 31 décembre 2012)



4.2 Instances du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

■ *Conseil (directoire)*

Le Conseil a siégé à sept (7) reprises au cours de l'année 2012. Deux (2) de ces séances se sont déroulées par téléconférence et deux (2) par vote électronique. Les membres du Conseil se sont réunis à trois (3) reprises, à Montréal. La composition du Conseil a subi quelques modifications au cours de l'année. Au cours de son mandat, monsieur Mario Lecompte a remplacé madame Martine Thériault en tant que secrétaire du Conseil. Au départ de monsieur Lecompte, monsieur Pierre-Paul Roy a été nommé secrétaire du Conseil.

■ *Comité des normes biologiques (CNB)*

Ce comité est chargé d'étudier les demandes de modification ou d'interprétation des normes biologiques de référence du Québec. Le comité a eu une (1) séance par téléconférence. La composition du Comité des normes biologiques a été modifiée en 2012. Les mandats de mesdames Andréanne Bilodeau et Danielle Brault ainsi que ceux de messieurs Jean Duval et Serge Lefebvre ont été renouvelés par les membres du Conseil. Mesdames Christiane Chabot et Monique Scholz ont décidé de ne pas renouveler leur mandat.

■ *Comité des appellations territoriales (CAT)*

Ce comité est chargé d'examiner les demandes de reconnaissance d'appellations de type territorial et d'étudier les demandes de modification ou d'interprétation ayant trait à des cahiers des charges homologués. Il ne s'est pas réuni en 2012. La composition du Comité a connu cependant des modifications en 2012. Madame Colombe St-Pierre et monsieur Baudouin Niogret ont été nommés par les membres du Conseil. Ces derniers ont également décidé de mettre fin aux mandats de madame France Gravel et monsieur Rémy Lambert pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

■ *Comité des appellations de spécificité (CAS)*

Ce comité est chargé d'examiner les demandes de reconnaissance d'appellations relatives à une spécificité et d'étudier les demandes de modification ou d'interprétation ayant trait à des cahiers des charges homologués. Il s'est réuni une fois (1) à Montréal en 2012 et une réunion s'est déroulée par téléconférence. Les mandats de mesdames Rose-Hélène Coulombe, Lucie Gionet et Amy Trubek ainsi que ceux de messieurs Jean-Pierre Lemasson et Mario Martel ont été renouvelés par les membres du Conseil. Ces derniers ont également nommé madame Denise Cornellier au sein du Comité.

■ *Comité d'accréditation des certificateurs (CAC)*

Ce comité est chargé d'évaluer les organismes de certification en vue de recommander leur accréditation initiale ou son renouvellement. Il décide également du maintien annuel de l'accréditation des organismes accrédités. Le Comité s'est réuni six (6) fois durant l'année 2012 par téléconférence. Les mandats de mesdames Rachel Agricole et Danielle Brault ont été renouvelés ainsi que celui de monsieur Stéphane Gagnon. Monsieur Benoît Prémont a été nommé par les membres du Conseil. Madame Christine Dupuis a décidé de ne pas renouveler son mandat. Le Conseil tient à la remercier sincèrement pour sa contribution. Les membres du Conseil ont décidé de mettre fin au mandat de monsieur Christian Legault pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

■ *Comité de surveillance de l'usage des appellations (CS)*

Ce comité est chargé de surveiller au nom du Conseil l'utilisation des appellations réservées et de recommander toute procédure utile pour empêcher l'utilisation illégale de ces appellations. Il s'est réuni une fois (1) à Montréal. Les mandats de messieurs Marc Charbonneau, Daniel Dubé, Serge Nault et Sébastien St-Hilaire ont été renouvelés par les membres du Conseil.

■ Administration et direction

Le CARTV est dirigé depuis novembre 2012 par Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale, nommée par le Gouvernement. Conformément aux responsabilités décrites dans la *Loi*, madame Granger Godbout préside, dirige et administre le Conseil en plus de soutenir le travail des comités techniques. Elle détermine les stratégies d'affaires de l'organisme, coordonne l'ensemble des programmes et gère les ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. Elle entre en relation avec des ministères et agences gouvernementales dont le MAPAQ et l'ACIA. Elle interagit également avec des groupements d'intérêts tels que l'UPA, Solidarité Rurale, la Filière biologique du Québec de même qu'avec certains intervenants de soutien, y compris les médias.

4.3 Les effectifs

Six employés occupaient les postes réguliers de l'organisme au 31 décembre 2012 dont un cadre supérieur, un cadre fonctionnel, un technicien et trois professionnels.

De ce nombre, trois étaient des Néo-Québécois et quatre des femmes. Le CARTV souscrit entièrement aux orientations gouvernementales en matière d'égalité hommes-femmes et de diversité culturelle de l'État québécois.

4.4 Les systèmes d'information

■ Systèmes d'information

Le bon fonctionnement des programmes gérés par le CARTV requiert des systèmes d'information fiables et efficaces. Ceux-ci doivent être accessibles à son personnel ou à ses clientèles externes en tout temps. L'organisme dispose actuellement d'une base de données nommée SIPAB et de sites Web satellites ciblant des clientèles diverses recherchant des informations sur les produits biologiques et les entreprises détenant une certification.

■ Système d'information sur les produits agroalimentaires biologiques (SIPAB)

Le SIPAB est une base de données unique au Canada, colligeant les produits biologiques certifiés par plusieurs organismes accrédités par le CARTV/CAEQ ainsi que l'information sur les entreprises les offrant à la vente. Chaque exploitant y est présenté dans un profil comprenant une vingtaine de données. Ces profils sont actualisés de façon continue grâce à la participation des organismes de certification. Le CARTV peut ainsi mieux contrôler les activités des certificateurs qu'il accrédite, améliorer sa surveillance de l'utilisation de l'appellation biologique sur le territoire québécois et informer adéquatement le secteur ainsi que le grand public de son évolution.

Le CARTV avait entrepris à l'automne 2010 un vaste chantier visant à la refonte de sa base de données SIPAB et du module de saisie des certificateurs. Ce projet prévoyait, entre autres, des modifications dans l'organisation de sa liste de produits, l'ajout au profil existant des exploitants de nouvelles données techniques sur les productions agricoles comme les superficies cultivées par culture et une modification des certaines données touchant à l'encadrement réglementaire de l'appellation. Ce projet s'est poursuivi tout au long de 2012 et sera finalisé en 2013. La mise en place définitive du Régime Bio Canada devrait offrir un environnement réglementaire stable au cours des prochaines années et diminuer les efforts dédiés à la mise à jour de cet outil.

■ Portail Bio Québec

L'existence du SIPAB avait permis la mise en place en 2007 d'un portail comprenant différents tableaux statistiques pour aider les intervenants du MAPAQ à mieux connaître le secteur biologique de leur région.

Une première phase d'une nouvelle version de cet outil a été mise en ligne à la fin de 2012. Complètement remodelé et utilisant des outils de localisation et de génération de graphiques modernes, il est plus accessible et plus riche. Certains tableaux peuvent être téléchargés sous différents formats. La suite du projet prévoit l'implantation d'ici la fin de 2013 d'outils de recherche plus sophistiqués.

4.5 Gestion des ressources sous la responsabilité de l'organisme

■ Ressources humaines

Avec moins de dix employés réguliers, le CARTV est une organisation de très petite taille qui, malgré les mandats importants et divers confiés, ne possède pas les ressources financières et humaines des organismes gouvernementaux plus importants.

Le mandat de monsieur Denis Paul Bouffard en tant que président-directeur général est arrivé à échéance le 7 novembre 2012. Madame Anne-Marie Granger Godbout a été nommée par le gouvernement du Québec pour prendre la relève.

Madame Christine Vaillancourt a été embauchée d'avril à novembre, en tant qu'agente de surveillance, pour le remplacement de congé de maternité de madame Lilas Bouloum. Le retour de madame Bouloum étant prévu pour janvier 2013, monsieur Yves Gélinas a agi comme suppléant pour ce poste permettant le suivi de certains dossiers.

Monsieur Mario Lecompte a agi comme directeur général adjoint de février à juin 2012.

Le contrat de madame Veronica Lagos en tant qu'analyste en informatique est arrivé à échéance le 31 octobre 2012. Monsieur Yves Gélinas, a assuré par intérim le suivi des projets en voie de réalisation en tant que responsable des systèmes d'information et de personne-ressource auprès des consultants.

Le Conseil tient à remercier mesdames Lagos et Vaillancourt ainsi que messieurs Bouffard et Lecompte pour leur dévouement et leur contribution.

■ Ressources financières

Les sources de revenus du Conseil sont d'une part les organismes de certification et d'autre part le MAPAQ. En 2012, plus de 42 % des revenus du CARTV provenaient des droits, redevances et rétributions perçus auprès des organismes de certification, le reste provenant d'une subvention du MAPAQ. En fait, l'organisme génère année après année une proportion toujours plus grande de revenus provenant du milieu privé.

■ Ressources matérielles

Le CARTV s'est installé dans de nouveaux locaux fin janvier 2012.

■ Soutien au fonctionnement du Conseil et des comités techniques

Le Conseil, de même que les comités techniques institués en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*, ont bénéficié en 2012 d'un appui administratif et technique. Chacune de ces instances était pourvue d'un secrétaire chargé de la préparation, la tenue et le suivi des séances du Conseil. Outre le Conseil, ce sont des employés du CARTV qui ont été désignés pour agir en tant que secrétaire des comités techniques.

5

L'application des lois et politiques



5.1 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la présidente-directrice générale est d'office la personne responsable de ce volet d'activité. Elle a délégué cette responsabilité à la chef des services administratifs. Aucune demande d'accès à l'information n'a été reçue pendant l'exercice couvert par le présent rapport annuel.

5.2 L'éthique et la déontologie

Dès qu'il a été institué, le Conseil a adopté un *Code d'éthique et de déontologie* qui décrit notamment les obligations d'impartialité et d'objectivité prévues pour les membres du Conseil dans la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. La présidente-directrice générale agit comme responsable en ce domaine.

5.3 La Loi sur le développement durable

Le CARTV a adhéré à la stratégie gouvernementale de développement durable du gouvernement du Québec qui vise à protéger et exploiter sainement l'environnement aujourd'hui et pour demain. Dans le cadre de son plan d'action sur le développement durable, le CARTV a continué en 2012 à favoriser le recyclage de ses déchets, l'achat de produits informatiques et de fournitures de bureau écologiquement intéressants ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour transmettre de l'information à ses diverses clientèles.

6

Résultats financiers



Rapport de l'auditeur indépendant

À la présidente-directrice générale
CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV), qui comprennent les bilans au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, et les états de l'évolution des actifs nets des résultats et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV) au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve sur la continuité de l'exploitation, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'organisme présente un fonds de roulement négatif et des actifs nets déficitaires. En effet, le passif à court terme excède l'actif à court terme de 144 287 \$ au 31 décembre 2012 et les actifs nets déficitaires s'élèvent à 133 410 \$ à la même date. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation.

Autres points

Le bilan d'ouverture a été audité par un autre auditeur qu'a exprimé une opinion non modifiée le 28 mars 2011.

Gasselin & Associés inc.

Gasselin & Associés inc.

Société de comptables professionnels Montréal,

le (date d'approbation)

CPA auditeur, CA. permis de comptabilité publique n° AI01673

Bilan au 31 décembre 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	131 180	4 217
Placements Fonds Altamira, au taux de 1,26 % (1,22 % en 2011), désigné pour être évalué à la juste valeur	1 665	1 645
Débiteurs (note 5)	6 935	114 307
Frais payés d'avance	–	6 974
	139 780	127 143
Immobilisations corporelles (note 6)	10 877	23 142
	150 657	150 285
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	159 067	86 616
Apports reportés (note 8)	125 000	133 984
	284 067	220 600
ACTIFS NETS		
Non affectés	(133 410)	(70 315)
	150 657	150 285

Bilan d'ouverture à la date de transition (note 11)

Au nom du Conseil :

AnnMarie Robitaille
Présidente-directrice-générale

Résultat et évolution des actifs nets déficitaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 20112

	2012	2011
	\$	\$
Produits		
Contributions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	497 500	490 000
Contributions du milieu (annexe A)	362 242	361 694
Dérogations étiquetage	11 100	2 443
Logos CARTV	2 005	1 760
Projets		
Refonte	50 094	27 126
Normalisation	-	3 118
Valorisation – Appellation biologique	25 000	175 701
Intérêts	530	518
Taxes de ventes – Redressements de 2008 à 2011	43 924	-
Autres produits	-	4 192
	992 395	1 066 552
Charges		
Salaires et charges sociales	723 853	667 272
Fonctionnement (annexe B)	137 741	132 545
Établissement référentiels	3 531	-
Accréditation (annexe C)	45 060	48 917
Surveillance	7 469	3 899
Information public et industrie	12 730	17 465
Reconnaissance / maintien appellation	18 274	16 168
Systèmes d'information (annexe D)	18 960	29 471
Projets		
Refonte	60 903	27 126
Normalisation	-	3 118
Logo Bio Québec	-	10
Valorisation – Appellation biologique	25 000	175 132
Radiation d'actifs	1 969	-
	1 055 490	1 121 123
Insuffisance des produits sur les charges	(63 095)*	(54 571)
Actifs nets déficitaires au début	(70 315)	(15 744)
Actifs nets déficitaires à la fin	(133 410)	(70 315)

* Un montant de 60 099\$ aurait dû être provisionné au cours des 6 dernières années afin de couvrir l'allocation de départ prévue aux conditions de travail du président-directeur général. Ce montant a représenté une charge salariale non budgétée et explique, en grande partie, le déséquilibre budgétaire de l'exercice financier 2012.

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

	2012	2011
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(63 095)	(54 571)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Radiation d'actifs	1 969	–
Amortissement des immobilisations corporelles	15 519	17 425
	(45 607)	(37 146)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	107 372	(75 661)
Frais payés d'avance	6 974	(2 605)
Créditeurs	72 451	18 605
Apports reportés	(8 984)	11 484
	117 813	(48 177)
Rentrées (sorties) de fonds nettes provenant des activités de fonctionnement	132 206	(85 323)
Activités d'investissement		
Placements – Fonds Altamria corporelles	(20)	49 573
Acquisition d'immobilisations	(5 223)	(6 311)
Rentrées (sorties) de fonds nettes provenant des activités d'investissement	(5 243)	43 262
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	126 963	(42 061)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 217	46 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	131 180	4 217

Notes complémentaires au 31 décembre 2012

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé le 6 novembre 2006 en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants adoptée par le gouvernement du Québec. Le CARTV est le seul organisme public officiel mandaté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour encadrer l'application de la loi sur les appellations réservées relative à la reconnaissance et à la protection des appellations réservées au Québec.

2. Continuité d'exploitation

L'organisme a subi des pertes et montre un déficit cumulé de 133 410 \$ (70 315 \$ en 2011) et un déficit de fonds de roulement de 144 287 \$ (93 457 \$ en 2011). La capacité de l'organisme d'obtenir le financement nécessaire, permettra de déterminer s'il est en mesure de poursuivre ses activités. La direction procède actuellement à l'élaboration d'un plan d'action pour redresser la situation et assurer la pérennité de l'organisme. Les états financiers ci-joints sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle sous-tend que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

3. Adoption des normes comptables pour les organismes sans but lucratif

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* (NCOSBL).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment des dispositions prévues au chapitre 1501 – *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif* relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

Exemption relativement à l'application initiale

L'organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption suivante :

L'organisme a désigné ses placements pour qu'ils soient évalués à la juste valeur à la date de transition.

Placements

Au 1^{er} janvier 2011, l'organisme a choisi d'évaluer ses placements à la juste valeur. Selon l'ancien référentiel, ces placements avaient été comptabilisés aussi à la juste valeur à titre d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et les gains et pertes étaient comptabilisés directement aux résultats. Il n'y a donc eu aucun effet ni sur les placements, ni sur l'actif net, ni sur les résultats.

4. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Produits de contributions et des projets

Les produits de contribution et des projets sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous.

	Méthode	Durées
Matériel roulant	Amortissement linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme reçoit un local à titre gratuit. La juste valeur de ce loyer est de 52 039 \$ en 2012 (montant inconnu en 2011). L'organisme ne comptabilise pas les apports de biens et de service.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et des placements à terme détenus au 1^{er} janvier 2011 qui ont été désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse.

5. Débiteurs

	2012	2011
	\$	\$
Débiteurs	5 241	33 813
Subventions gouvernementales	–	79 000
Taxes de ventes	1 694	1 494
	6 935	114 307

6. Immobilisations corporelles	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant	10 970	10 970	–	3 264
Mobilier de bureau	14 609	9 378	5 231	4 382
Équipement informatique	28 352	22 706	5 646	13 527
Améliorations locatives	–	–	–	1 969
	53 931	43 054	10 877	23 142

7. Créditeurs

	2012	2011
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	65 491	32 830
Salaires et avantages sociaux	93 576	53 786
	159 067	86 616

Un montant de 26 586 \$ est inclus dans les fournisseurs et frais courus au 31 décembre 2011 suite à un avis de cotisation reçu de Revenu Québec pour ajuster le taux : du fonds de service santé (FSS) des années 2007 à 2010.

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des montants non dépensés reçus au cours de l'exercice et destinés à couvrir les charges de fonctionnement et les projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :

	Solde redressé au 31 décembre 2011	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 décembre 2012
	\$	\$	\$	\$
Pour le fonctionnement :				
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	122 500	500 000	497 500	125 000
Pour le projet :				
Refonte – Portail Bio Québec	11 484	38 610	50 094	–
	133 984	538 610	547 594	125 000

9. Politiques de gestion des risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

11. Bilan d'ouverture à la date de transition

	1 ^{er} janvier 2011 Redressé
ACTIF	\$
<i>Actif à court terme</i>	
Encaisse	46 278
Placements Fonds Altamira, au taux de 0,81 %	51 218
Débiteurs	26 019
Subventions gouvernementales	12 627
Frais payés d'avance	4 369
	140 511
<i>Immobilisations corporelles</i>	34 256
	174 767
PASSIF	
<i>Passif à court terme</i>	
Créditeurs	68 011
Apports reportés	122 500
	190 511
ACTIFS NETS	
<i>Non affectés</i>	(15 744)
	174 767

Annexes

Annexe A • Contributions du milieu

	2012	2011
	\$	\$
Redevances annuelles	263 283	263 230
Droits d'enregistrement	25 790	36 884
Évaluation sur sites	71 414	61 580
Revue au bureau	755	–
Accréditation des organismes de certification d'autres pays	1 000	–
	362 242	361 694

Annexe B • Fonctionnement

	2012	2011
	\$	\$
Ressources humaines	7 786	29 322
Ressources financières	14 031	6 824
Assurances et cotisations	26 988	28 501
Support administratif	15 305	19 564
Ressources matérielles	6 730	16 270
Loyer	1 644	491
Support fonctionnement Conseil	10 795	14 148
Déménagement 2012	8 813	–
Honoraires Stratégies communication	7 130	–
Créances irrécouvrables	500	–
Amortissements des immobilisations corporelles	15 519	17 425
Étude SECOR	22 500	–
	137 741	132 545

Annexe C • Accréditations

	2012	2011
	\$	\$
Comité accréditation	2 925	15 001
Évaluations OC inscrits	23 196	21 381
Communications	10 104	51
Maintien reconnaissance ACIA	1 243	–
Reconnaissance programmes accréditation	2 028	6 142
Développement affaires	5 564	6 342
	45 060	48 917

Annexe D • Systèmes d'information

	2012	2011
	\$	\$
Honoraires développement systèmes	3 400	14 853
Maintien systèmes existants	15 541	14 618
Développement affaires	19	–
	18 960	29 471

Annexe Membres du Conseil et des comités techniques

au 31 décembre 2012



Le Conseil du CARTV

À l'arrière : Jean-Paul Lussiaà-Berdou, Jean Joly, Michel Bonenfant

À l'avant : Pierre-Alexandre Blouin, Christine Jean, Anne-Marie Granger Godbout, Lucie Gionet

Absents : Kasey Moctezuma, Roger Lafrance

Le Conseil

- Mme Anne-Marie Granger Godbout
présidente - directrice générale
- M. Pierre-Alexandre Blouin
représentant des détaillants
- M. Michel Bonenfant
représentant des distributeurs
- M. Jean-Paul Lussiaà-Berdou
représentant du gouvernement du Québec
- Mme Lucie Gionet
représentante des producteurs
- Mme Christine Jean
représentante des transformateurs
- M. Jean Joly
représentant des producteurs de
produits contenant de l'alcool
- Mme Kasey Moctezuma
représentante des organismes de certification
- M. Roger Lafrance
représentant des consommateurs

Le Comité des normes biologiques

- M. Nicolas Turgeon, président
- Mme Andréanne Bilodeau
- M. Joël Boutin
- Mme Danielle Brault
- M. Jean Duval
- M. Serge Lefebvre
- Mme Lucie Gionet, déléguée du Conseil

Le Comité de surveillance

- M. Marc Charbonneau
- M. Daniel Dubé
- M. Serge Nault
- M. Sébastien St-Hilaire
- M. Pierre-Alexandre Blouin,
délégué du Conseil

Le Comité des appellations territoriales

- M. Paul Caccia, président
- M. Sylvain Arbour
- Mme Elizabeth Barham
- M. Baudouin Niogret
- Mme Colombe St-Pierre
- M. Christian Vinet
- M. Jean-Paul Lussiaà-Berdou,
délégué du Conseil

Le Comité des appellations de spécificité

- Mme Lucie Gionet, présidente
- M. Alexandre Anctil
- Mme Denise Cornellier
- Mme Rose-Hélène Coulombe
- M. Jean-Pierre Lemasson
- M. Mario Martel
- Mme Amy Trubek
- M. Jean Joly, délégué du Conseil

Le Comité d'accréditation

- Mme Danielle Brault, présidente
- Mme Rachel Agricole
- Mme Julie Fréchette
- M. Stéphane Gagnon
- M. Benoît Prémont
- Mme Christine Jean, déléguée du Conseil

Annexe

L'équipe du CARTV

au 31 décembre 2012



De gauche à droite : Jeannine Okmeni, Vincent Vilela, Anne-Marie Granger Godbout, Martine Thériault, Lilas Bouloum, Marjolaine Mondon et Yves Gélinas

Anne-Marie Granger Godbout

Présidente-directrice générale

Martine Thériault

Chef des services administratifs

Lilas Bouloum

Inspectrice

Secrétaire du Comité de surveillance

Yves Gélinas

Coordonnateur – Relations avec
le public et l'industrie

Inspecteur

Responsable des systèmes
d'information (par intérim)

Marjolaine Mondon

Agente de projets – appellations

réservées et termes valorisants

Secrétaire du Comité des appellations territoriales

Secrétaire du Comité des

appellations de spécificité

Secrétaire du Comité des normes biologiques

Jeannine Okmeni

Agente d'évaluation de la conformité

Secrétaire du Comité d'accréditation

Pierre-Paul Roy

Conseiller spécial – reconnaissance
des appellations¹

Secrétaire du Conseil

Vincent Vilela

Adjoint administratif et agent de
liaison avec les certificateurs

CARTV

Siège social :

670, avenue Godin

Québec (Québec) Canada G1M 3V8

Bureau principal :

4.03 - 201, boul. Crémazie Est

Montréal (Québec) Canada H2M 1L2

Tél. : 514 864-8999

Télééc. : 514 873-2580

info@cartv.gouv.qc.ca

www.cartv.gouv.qc.ca

¹ Prêté par le MESS pour une durée déterminée.

